



Thervay



www.thervay.fr

Réunion du conseil municipal du 7 avril 2017

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 30 mars 2017

Présents : 11

Secrétaire de séance : Franck PHILIPPON

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Le compte rendu du 24 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Madame demande l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée.

Bois :

Les travaux pour le griffage des bois représentent une dépense de 1240 TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la dépense pour effectuer ces travaux.

Station d'épuration :

Un devis pour le contrôle de réception d'environ 11 442 € TTC a été proposé par le maître d'œuvre (société JDBE). Ces contrôles de réception serviront pour réceptionner le chantier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser cette dépense.

Rue de la Creuse :

Un goudronnage de la rue de la Creuse est prévu courant mai. Après une visite sur site avec Mr LOLLIOT, une solution pour améliorer la sécurité de la rue a été proposée. Il s'agit d'enlever les vieilles pierres côté droit en descendant pour goudronner jusqu'aux maisons. Ensuite, une bande blanche sera mise en place d'une largeur d'1,4m pour matérialiser le passage des piétons.

Le surcoût de ces travaux représente une dépense de 7 531 € HT (hors marquage).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la dépense pour effectuer ces travaux supplémentaires.

Subventions 2017 :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner une subvention:

- de 300 € au comité des fêtes
- de 100 € à L'AS MOISSSEY
- de 50 € à l'association sportive du collège de Pesmes
- de 50 € au Souvenir Français

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 5 voix pour, 5 contre et une abstention de donner une subvention de 100 € à l'ADMR.

Vote des 4 taxes :

Malgré une diminution de 13 % des dotations et participations de l'État (62 650 € en 2015 et 54 471€ en 2016), Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes communales.

À noter que le maintien de cette taxe à l'équilibre représente malgré tout une diminution de la part perçue par la commune (159 481 € en 2015 et 153 042 € en 2016).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des 3 taxes de l'année 2016 sur l'année 2017.

Taxe d'habitation : 13.10 %

Taxe foncière (bati) : 11,46 %

Taxe foncière (non bâti) : 22,97 %

Désignation représentant pour le CLECT :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalités (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Si deux codes, le code général des impôts et le code général des collectivités territoriales, donnent les éléments de définition et de fonctionnement de l'évaluation des charges, les textes laissent de la latitude concernant la mise en place des CLECT et leur organisation.

La CLECT doit impérativement remettre son rapport évaluant le coût net des charges transférées aux communes dans un délai de 9 mois à compter de la date du transfert.

Les communes disposent d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la CLECT pour approuver le rapport. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Pour la commune de Thervay les représentants désignés sont les suivants :

Titulaire : Marie Hélène VERMOT DESROCHES

Suppléant : Christian CRETIN

SIDEC, renforcement du poste du cimetière :

La rue des Aigeottes, le début de la rue de la Pétrouillère, un bout de la rue du Cimetière et un bout de la rue de la poste sont concernés. Le renforcement est de 155 556.06 € HT pris par le SIDEC en liaison avec ERDF et avec l'aide du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (chargés de mettre en œuvre depuis quelques années, un programme annuel de plus d'un million d'euros d'aide aux communes pour l'effacement des réseaux aériens les plus disgracieux).

Concernant la partie éclairage :

37 352.88 € dont 29 062.94 € pour la commune

Concernant la partie télécoms :

26 952.49 € dont 21 561.99 € pour la commune

Soit un total de 50 624,93 € HT pour la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la dépense pour effectuer ces travaux en 2018.

Indemnités des élus

Les indemnités de fonction des élus a été revalorisée au 1ier janvier 2017.

En effet l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité;

DECIDE,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit:

- maire: 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 6.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint: 6.06 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 4.74% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Éclairage de la fin de la Pétrouillère :

Pour la mise en place d'un éclairage au niveau des dernières maisons de la rue de la Pétrouillère et conformément à la dernière réunion de conseil municipal du 24 février 2017, trois scénarios ont été étudiés :

Scénario 1 : alimentation en aérien sur poteau bois avec mise en place de la lumière sur le poteau bois : coût 1 950 € TTC

Scénario 2 : alimentation en souterrain avec lumière sur lampadaire coût 4 875 € HT

Scénario 3 : effacement de l'ensemble de la rue de la Pétrouillère pour un cout de 13 410 € (coût tronçon actuellement en aérien) + 4 875 € (tronçon des dernières maisons de la rue) soit 18 285 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 7 voix pour, 4 contres d'effectuer les travaux en aérien.

Bornage de chemin de communal :

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de borner, dans le cadre de la construction de la future station d'épuration, le chemin communal contigu aux parcelles cadastrées section AD n°12,13 et 200.

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société ABCD, géomètre-expert, 39100 DOLE, d'un montant de 677.07 € HT soit 812.48 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter le devis d'ABCD.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Budget communal et assainissement

- **Vote du compte administratif 2016**

Le Maire ayant quitté l'assemblée, le Conseil Municipal, délibère sur le compte administratif 2016 dressé par Mme le Maire au titre du budget communal et sur celui dressé pour le budget assainissement. Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		169 742.78	80 164.11		80 164.11	169 742.78
Opérations de l'exercice	150 124.77	289 878.72	85 487.49	115 806.78	235 612.26	405 685.50
TOTAUX	150 124.77	459 621.50	165 651.60	115 806.78	315 776.37	575 428.28
Résultats de clôture	0.00	309 496.73	49 844.82	0.00	0.00	259 651.91
Restes à réaliser			46 566.80		46 566.80	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	309 496.73	96 411.62	0.00	46 566.80	259 651.91
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	309 496.73	96 411.62	0.00	0.00	213 085.11
COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		2 734.00	19 792.25		19 792.25	2 734.00
Opérations de l'exercice	9 537.28	26 793.58	23 508.22	47 389.77	33 045.50	74 183.35
TOTAUX	9 537.28	29 527.58	43 300.47	47 389.77	52 837.75	76 917.35
Résultats de clôture	0.00	19 990.30	0.00	4 089.30	0.00	24 079.60
Restes à réaliser			583 927.48		583 927.48	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	19 990.30	583 927.48	4 089.30	583 927.48	24 079.60
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	19 990.30	579 838.18	0.00	559 847.88	0.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

- **Approbation du compte de gestion**

M. Widmer présente le compte de gestion dressé par le Trésorier ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actifs, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat**

Budget Communal

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'exercice 2016 a généré un :

* excédent de fonctionnement de : 144 018.94 Euros

Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un :

- excédent de fonctionnement de : 169 742.78 Euros

Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :

* excédent de fonctionnement de : 313 761.72 Euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

Solde disponible :

Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement) :
45 125.77 Euros

Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement):
268 635.95 Euros

Le trésorier de la collectivité est autorisé à retracer ces opérations dans sa comptabilité.

Budget Assainissement :

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'exercice 2016 a généré un :

* excédent de fonctionnement de : 17 256.30 Euros

Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un :

- excédent de fonctionnement de : 2 734.00 Euros

Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :

* excédent de fonctionnement de : 19 990.30 Euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

Solde disponible :

Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement) :
0 Euros

Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :
19 990.30 Euros

Le trésorier de la collectivité est autorisé à retracer ces opérations dans sa comptabilité.

- **Vote du budget primitif 2017**

Budget communal : voté à l'unanimité comme détaillé ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	435 497.00	273 124.00
RESULTAT REPORTE		268 635.95
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	435 497.00	541 759.95
CREDITS VOTES	209 967.29	255 093.06
RESULTAT REPORTE	45 125.77	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	255 093.06	255 093.06
TOTAL DU BUDGET	690 590.06	796 853.01

Budget assainissement : voté à l'unanimité comme détaillé ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	19 691.81	32 519.26
RESULTAT REPORTE		19 990.30
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	33 300.65	52 509.56
CREDITS VOTES	1 209 912.34	1 205 823.04
RESULTAT REPORTE		4 089.30
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 209 912.34	1 209 912.34
TOTAL DU BUDGET	1 229 604.15	1 262 421.90

La prochaine réunion est fixée le 9 juin à 20H30.
Fin séance 23 H 45